

Conseil municipal du 10 février 2011

Interventions de Lysiane Alezard

Délibération 1 – Adhésion de la communauté d'agglomération Est ensemble au Sedif

Les communes constituant la nouvelle communauté d'agglomération Est ensemble s'étaient retirées du Sedif pour examiner la possibilité de développer une régie publique de service de l'eau.

A l'issue d'un débat dont se sont ardemment mêlés habitants et associations, obligeant à repousser le vote sur la question, une majorité d'élus s'est prononcée en faveur de l'adhésion au Sedif.

On ne peut que regretter que les possibilités qui existaient d'innover en matière de gestion publique de l'eau, ce bien public de l'humanité, de sortir du contrat de 12 ans avec Véolia n'aient pu être explorées.

Pour inciter à une poursuite du débat public que cet enjeu essentiel pour la vie des Franciliens, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Intervention du maire :

Pourquoi ce retour, après avoir quitté le navire ? Les villes concernées ont quitté le Sedif pendant la négociation sur un nouveau contrat, ce qui nous a obligés à prévoir une formule variable. L'étude qu'elles ont fait conduire les a amenées à revenir. Quel gâchis !

Délibération 4 – Lancement d'un appel d'offres pour la fourniture de denrées alimentaires pour les structures de la petite enfance.

Ce grave dysfonctionnement du contrat scellé avec Avenance illustre le danger que représente une telle délégation de service public pour une activité qui a toutes les raisons de rester dans le giron municipal, comme c'est le cas dans de nombreuses communes.

- Devant de tels manquements aux services à rendre, on aurait pu rompre le contrat, puisque Avenance n'a répondu à aucun de vos rappels à l'ordre.

L'article 16 prévoit effectivement des pénalités en cas de manquement, notamment pour les délais de livraison ou le manque de fraîcheur des produits, situations qui se sont apparemment produites à plusieurs reprises. Vous avez pris à juste titre la décision de faire appliquer cette disposition.

L'article 17 sur la résiliation est très clair et mériterait, à mon sens d'être appliqué, compte tenu des fautes commises, aggravées par le fait qu'il s'agit d'un public de très jeunes enfants : 'en cas de carence grave, la ville d'Issy les Mx peut résilier le marché(...)

En cas de résiliation aux torts du titulaire, la ville se réserve la possibilité de faire prendre, aux frais du titulaire, les mesures nécessaires pour assurer la réalisation » des prestations jusqu'à la désignation d'un nouveau prestataire.

Puisque nous sommes face à une non reconduction du contrat et sur le point de lancer un nouvel appel d'offres, qui pourrait très bien nous remettre face à face avec Avenance, je pense que nous ne pouvons pas prendre de nouveaux risques pour la santé des enfants et l'organisation des services de la petite enfance. Je propose que nous mettions à profit les quelques semaines qui nous séparent de la fin du contrat pour travailler à la possibilité d'une gestion directe de ce service, y compris par le biais d'un syndicat intercommunal ou d'une entreprise publique locale, comme le font de nombreuses collectivités.

Intervention de Mme Estrade-François, maire-adjointe à la petite enfance.

L'année d'exécution du contrat n'a pas donné satisfaction. La fin du marché est prévue pour le 30 juin 2006. Concernant l'alimentation, elle n'a pas suscité de plainte des parents. Le fait que les livraisons ne soient pas respectés a surtout eu un impact sur les personnel, qui ont demandé la reconduction, pas sur les enfants.

Il n'existe que deux prestataires, donc on peut retrouver Avenance en bout de course.

Les syndicats intercommunaux ne fonctionnent à ma connaissance que pour la restauration scolaire, pas pour les crèches.

Délibération 8 – Budget primitif

Les objectifs que vous affichez de façon synthétique sur le document du budget primitif sont révélateurs, avec pour maître mot « désendettement » alors qu'on attendrait plutôt, dans la période de crise inédite du capitalisme que nous subissons « répondre aux besoins des Isséens », « investissements publics »...

Rappelons à cet égard que les collectivités locales réalisent 73% de l'investissement public en France et que la suppression de la TP par la réforme des collectivités remet fortement en cause cette réalité. Précisément, cette année, en plus de la modification radicale de la fiscalité des collectivités, l'Etat a procédé à un gel des dotations qui entraîne, pour la 2^{ème} année consécutive, une baisse de 2% de la Dotation Générale de Fonctionnement (un recul de 3% sur la DGF de 2009).

Soit vous minorez l'effet de cette disparition de la TP sur notre commune et vous avez choisi de vous engager dans une période de non investissement ; soit vous reconnaissez que la disparition de la TP a une incidence sur la gestion de la commune, en matière d'investissement et cela mérite une action collective déterminée pour transformer la fiscalité locale et nationale (notamment par la ponction des revenus financiers).

Ce n'est pas le projet de construction de l'école des avocats de Paris qui pourra seule répondre aux besoins des Isséens en matière de services publics (logement, transports, santé, enfance et petite enfance, culture, sports...). Mais il serait utile qu'elle s'accompagne d'un nouvel élan de ces services.

D'autant que l'attractivité de la ville que vous n'avez de cesse de souligner implique de nouvelles obligations pour satisfaire une nouvelle population souvent jeune, plus ou moins précaire (coût des loyers, mobilité dans le travail), avec 2-3 enfants. Leurs attentes en matière de culture par exemple, sont loin d'être satisfaites. Cela vaut aussi pour les salariés, plus nombreux que les habitants, qui passent l'essentiel de leur journée dans la commune.

En fait, vous gérez la commune comme en copie conforme des politiques gouvernementales : « gestion rigoureuse des deniers publics », ce qui en langage non convenu signifie austérité et coupes dans les politiques publiques. Vous limitez aussi l'innovation au processus, certes nécessaire, de dématérialisation. En matière d'ambition, on pourrait rêver mieux !

D'autant que la capacité d'autofinancement de la commune, supérieure à la plupart des villes comparables, devrait permettre d'envisager des investissements dynamiques : logement social (atteindre les 30% par programmes de nouvelles constructions), culture (lieux de création, encouragement à une action culturelle pour tous), action sociale (des aides plus importantes)...

Au lieu de cela, vous vous vantez d'un emprunt au niveau 0. Un emprunt permettrait pourtant un dynamisme local dans la durée et une projection dans l'avenir pour les jeunes Isséens. Ce non recours à l'emprunt est la marque d'un désinvestissement et que vous renoncez à des politiques publiques pour tous. D'ailleurs, la subvention au CCAS augmente mais uniquement du fait de l'augmentation des charges de gestion liées à l'arrivée de 8 nouveaux agents. On voit bien là l'écart entre la réalité et les besoins (personnes âgées, habitants en difficultés...) et votre volonté d'affichage. Cette augmentation (de la masse salariale) ne saurait permettre de développer les missions de ce service public.

Globalement, les charges de personnel diminuent (-2,3%), par un effet quasi uniquement mécanique (transfert d'agents et mutualisation) et aussi, nous dit-on, « par la fin du contrat d'externalisation des ressources humaines ». 7 ans après le début de ce choix lourd de conséquences, nous en apprenons le coût. Il aurait été intéressant d'en connaître les conséquences en matière de désorganisation des services !

Pour répondre aux 1400 demandeurs de logements recensés, aux situations de grande précarité d'habitation, aux conséquences néfastes des surloyers, nous proposons la production annuelle de 30% logements sociaux de bonne qualité énergétique, dont une large majorité de PLA-I et de PLUS qui correspondent aux conditions de ressources d'une majorité des demandeurs. Cette demande est d'autant plus pressante que le budget de GPSO en la matière ne permettra pas de répondre aux besoins.

On pourrait aussi envisager que la commune prenne en charge le coût total des repas pour les familles en grande difficulté.

Au moment où la plupart des collectivités – communes, départements, régions, ont du mal à boucler leur budget devant l'asphyxie financière que leur impose le gouvernement, vous avez aujourd'hui les moyens de proposer un développement des politiques publiques dans de nombreux domaines. Vous préférez opter pour une

multiplication des délégations de service public (cessions au privé), une externalisation accélérée d'activités dont l'échec est avéré.

Je ne peux évidemment pas vous suivre dans cette voie.

Réponse de Monsieur Szymaragd, maire adjoint aux finances.

*On n'a pas parlé des nombreux investissements financés par les aménageurs.
Concernant les logements sociaux, ils relèvent de GPSO, mais pas de souci, l'office Seine Habitat est très bien géré.*

Autres infos données pendant le débat : le coût prévisionnel total de différentes opérations d'équipement

- l'école Justin Oudin (30 millions d'euros)
- la piscine du Fort (17)
- l'aménagement de la RD7
- le gymnase du collège de la paix
- rénovation de l'école des ajoncs
- construction gymnase Paul Bert (3,5)

Délibération 11 – Subventions aux associations

Concerne cette année 149 associations locales ou d'intérêt local.

On peut les répartir dans 4 domaines principaux, forcément un peu réducteurs :

Sports : 39 = 1 404 000 euros

Culture : 36

Projets citoyens/humanitaires : 50

Structure para-municipales : 24 = environ 10 745 000 /12 466 875, soit environ 86% du budget total.

Même approximatif, ce calcul illustre plusieurs caractéristiques de la vie associative de notre commune :

- le poids considérable des structures lourdes financées par la municipalité
- l'importance accordée aux activités sportives, avec une aide très importante aux clubs de l'élite
- une misère accordée aux projets culturels d'une part et citoyens d'autre part.

Si le montant global des subventions est élevé, il cache en revanche les freins mis au développement de la vie associative, notamment du fait de l'absence de lieux de débats, d'initiatives et de rencontres. C'est dans cette voie qu'il faudrait faire évoluer les actions associatives, pour permettre à toutes et tous de mener à bien des projets qui leur sont chers.

Délibération 15 bis

Présentation d'un vœu, déposé par Issy Avenir (gauche et verts), présenté par Lysiane Alezard, contre les expulsions locatives des ménages de bonne foi.

Ce vœu a été refusé sur plusieurs motifs présentés par le maire adjoint au logement, Gérard Martin

Nous n'avons pas la même lecture des « expulsés de bonne foi ». Il existe des accidents de la vie, dans ce cas, on convoque les personnes. Certaines ne viennent pas, elles ne sont donc pas de bonne foi.

*Il existe aussi des familles avec des comportements difficiles.
Mais quand les personnes sont de bonne foi, on trouve des solutions.*

*Ce vœu n'a aucune raison d'être !
Si vous avez connaissance de problèmes de ce genre, venez nous voir !*